à cesser. Le Canada avance que, quel que soit le critère, la proposition de vols transatlantiques effectués par des aéronefs canadiens ou le revenu national, ou encore le nombre d'habitants, cette contribution est considérable-ment supérieure à une part proportionnelle et que, par conséquent, on devrait en tenir compte en fixant la participation du Canada à tout projet d'aide collective pour l'Atlantique-Nord.

Nous sommes d'avis qu'un examen d'ensemble de toute la Région Atlantique-Nord indiquerait qu'en toute équité nous devions être déchargés de toute contribution à tout plan d'aide collective pour l'Atlantique-Nord, y compris ceux qui fonctionnent en ce moment ou ceux qui sont envisagés par les présentes Conférences.

Quoi qu'il en soit, nous n'adoptons pas en ce moment cette position et le Canada continue à contribuer aux projets pour l'Islande tel qu'il est disposé à contribuer à fournir un navire pour les stations océaniques.

Dans le cas du Danemark, nous ne voyons pas comment nous pourrions apporter une contribution. Nous exploitons deux Stations LORAN en plus de notre contribution au VIC LORAN. De plus, les services météorologiques que nous entretenons dans le Nord-Est du Canada, y compris Terre-Neuve et le Labrador, sont comparables à ceux qui doivent être entretenus au Groenland. Notre contribution, telle qu'elle résulte des aéroports et des installations et services que nous entretenons dans ces zones, ne trouve aucune analogie dans le projet Groenland.

Le Gouvernement canadien estime que l'OACI devrait procéder, dès qu'il sera possible, à un examen d'ensemble des installations et services de navigation aérienne dans la Région Nord-Atlantique. De cette façon, la contribution actuelle de chaque Etat pourrait être déterminée avec une précision suffisante pour assurer un traitement équitable à tous les Etats participant aux programmes d'aide collective dans la Région.

—B—

On Non-Aeronautical Benefits Derived from the North Atlantic Ocean Weather Stations Network

It is the view of the Canadian Delegation that notwithstanding the fact that the agreement of the Council of ICAO establishing the North Atlantic Stations in the North Atlantic on the basis of the immediately recognisable aeronautical benefits, it exists benefits non aeronautiques appréciables dérivant de ce réseau.

Nous considérons que le réseau des stations météorologiques océaniques de l'Atlantique-Nord constitue, du point de vue météorologique général, un développement nécessaire des réseaux terrestres de stations météorologiques des continents et des îles voisines.

Nous sommes d'avis que ce point de vue correspond à la pensée et aux recommandations de l'Organisation internationale météorologique.

Nous considérons que l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée la Conférence d'évaluer et de tenir compte de ces avantages non aéronautiques est une lacune importante dont tout plan d'aide collective devrait tenir compte, de ce problème qui ne présente pas, en soi, de difficultés insolubles.

Nous estimons que l'Organisation de l'Aviation civile internationale devrait examiner le problème aussitôt que possible afin de déterminer les avantages non aéronautiques proportionnels retirés du programme des stations océaniques. De cette façon, ces facteurs pourraient être évalués pour la détermination des contributions à tous accords similaires futurs.